

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Etaient Présents 55 titulaires, 2 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Jean-Claude COUSTET à Elisabeth MEDARD, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Dominique FOIX à Daniel LACRAMPE, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Joseph LEES (excusé), Gérard ROSENTHAL (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Jean-Claude COUSTET (excusé), France JAUBERT-BATAILLE, Alain CAMSUSOU, Cédric PUCHEU, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT, Gérard BURS

RAPPORT N° 11-191211-FIN-

BUDGET ANNEXE DU SICTOM : ANNULATION DE TITRE **REÇU**

le 16 DEC. 2019

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

M. CASABONNE précise que le comptable du Trésor n'a pu produire ses dettes concernant un titre émis sur l'exercice 2015 : titre 383/19 du 05/11/2015, d'un montant de 3 603.60 €, au nom du Camping d'OLORON.

Ce titre aurait dû être initialement émis au nom de la société gérante de l'époque à savoir la Société ODREMAX EVASION et non au nom de l'enseigne.

Cette société ayant été placée en liquidation judiciaire depuis le 12 janvier 2016, il convient, selon les prescriptions de la Perception, d'annuler le titre correspondant.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'annulation du titre 383/19 du 05 novembre 2015 afin de régulariser les écritures,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au compte 673 : « Titres annulés sur exercices antérieurs » pour un montant de 3 603.60 €,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OOLORON STE MARIE, ledit jour 11 décembre 2019

Suit la signature

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
le 16 DEC. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE